



Capitaux deces et succession

Par **GILARDIN**, le **16/07/2008** à **12:19**

Une de mes soeurs dcd en 1974 d'un accident de la route en allant au travail laissait mon beau frère avec 2 enfants de 3 et 4 ans. Ils ont reçu des capitaux et rente à la suite de cet accident. Mon beau frère s'est remarié sans contrat (en communauté légale) et a eu 2 autres enfants Sa nouvelle femme est dcd en juillet 2006 d'un cancer.rnLors de la succession de cette dernière il est apparu que mes 2 nièces (les premiers enfants) n'avaient pas reçu ni le capital ni les rentes qu'ils leur avaient été versés lors du décès de leur mère en 1975. Les 2 autres enfants demandent la part de leur mère, ce qui incluent les capitaux versés au beau frère et ceux de mes niècesrnQue devons nous faire pour que mes 2 nièces perçoivent ce qui leur a été illégalement prélever par leur belle mère (le beau frère n'était pas au courant de tout ceci car c'était sa nouvelle femme qui gérait toute l'argent)